

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOUX-SUR-GELON

2024/06

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024/06

Nombre de membres :

- en exercice : 15

- présents : 12

- votants : 13 (1 pouvoir)

Date de Convocation : 14/02/2024

Date d'Affichage : 27/02/2024

Télétransmis le : 27/02/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 22 février à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA MUTTA, Maire

Étaient présents : Stéphane AGUETTAZ, Irène BILLIET, David BOUVET, Cécile DEBRION, Philippe FANTIN, Muriel GUERIN, Jean Louis LANDAZ, Sébastien SENIS, Danièle THIABAUD, Fabrice VILLIERMET, Guy VILOUDY

Était excusé avec pouvoir : Sarah PINOT (pouvoir à Muriel GUERIN)

Étaient absents : Roland BOUVET (excusé), Manon WANTELLET

Secrétaire de séance : Muriel GUERIN

OBJET : Création d'un City Stade : demande de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu de l'installation d'une trentaine de constructions de maisons individuelles dans le village, essentiellement de jeunes ménages, l'objectif de la commune serait de construire un city stade afin de réunir plusieurs activités sportives sur le même site.

Le but est de proposer du lien social afin qu'adultes et enfants se rencontrent et échangent sur les différents sports proposés.

Le Maire précise qu'une délibération a déjà été prise en date du 15 juin 2023 mais un changement de lieu d'implantation a modifié quelques éléments.

Cette implantation se fera au stade municipal, la construction sera une structure métallique avec revêtement de sol garanti aux normes françaises et européennes.

Le montant HT de ce projet s'élève à 99 610.00 €.

Le Conseil Municipal,

- Considérant qu'il est nécessaire de solliciter une aide financière pour permettre la réalisation de cette opération

- Vu l'avis favorable des commissions travaux et finances

- Après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à la mise en œuvre de cette opération d'aménagement multisport « city stade ».

DEMANDE à Monsieur le Préfet de la Savoie, une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

DEMANDE à Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du FDEC avec l'autorisation de démarrage anticipé de l'opération.

DEMANDE à Monsieur le Président du Conseil Régional une subvention au titre du Contrat Ambition Région avec l'autorisation de démarrage anticipé de l'opération

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à réaliser toutes les démarches nécessaires au déroulement de ces demandes d'inscription pour l'obtention de subventions et à mettre en œuvre les procédures administratives pour l'exécution du chantier

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,